Pour la Présidente Sophie GAUGAIN Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUE

Centre d'Essais Dynamiques

- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE -

1 - Généralités :

Les présentes conditions générales concernent l'ensemble des prestations fournies par Le Centre D'Essais Dynamiques à ses clients, sauf conditions particulières dérogatoires convenues expressément. Une commande de prestations faite au Centre d'Essais Dynamiques implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales et la renonciation à toute clause contraire de ses propres conditions générales d'achat.

2 - Commande :

Toute demande de prestation doit faire l'objet d'une commande de la part du client suite à une offre technique et commerciale établie par le Centre d'Essais Dynamiques.

Une commande est réputée valable et acceptée après réception par le Centre d'Essais Dynamiques d'un bon de commande dûment complété et signé par le client.

Un acompte peut être exigé à la commande selon l'importance des prestations commandées.

Toute modification de la commande doit faire l'objet d'un nouveau bon de commande accepté par le Centre d'Essais Dynamiques pour être prise en compte.

3 - Annulation de créneau d'essai :

En cas d'annulation ou de report d'un créneau d'essai dont la date a été convenue, le Centre d'Essais Dynamiques se réserve le droit de facturer les frais déjà engagés ainsi qu'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant maximum de :

- 50% du montant hors taxes de la commande correspondante pour tout essai annulé ou reporté moins de 14 jours calendaires avant le créneau d'essai
- 75% du montant hors taxes de la commande correspondante pour tout essai annulé ou reporté moins de 7 jours calendaires avant le créneau d'essai
- 100% du montant hors taxes de la commande correspondante pour tout essai annulé ou reporté moins de 3 jours calendaires avant le créneau d'essai

4 - Prix :

Les prix indiqués sont exprimés en Euro, hors taxes et franco de port, et sont valables trois mois à partir de l'émission de la proposition technique et commerciale. Une proposition technique et commerciale est toujours établie en fonction des besoins et des contraintes de chaque test et ne constitue donc pas une offre de prix standardisée applicable à une autre commande.

5 - Livraisons :

Les pièces ou matériels destinés à être testés doivent être adressés, franco de port au Centre d'Essais Dynamiques. Le client ou le transporteur mandaté est responsable des dommages pouvant être causés aux pièces ou matériels.

6 - Retours et gardiennage :

À la fin des essais, le Centre d'Essais Dynamiques remet les pièces et matériels dans leur emballage d'origine et prévient le client de la mise à disposition des biens. Le client organise le rapatriement à ses frais dans un délai maximum de 21 jours calendaires. Au-delà de cette période, des frais de gardiennage de 20€ HT par jour calendaire seront facturés pour chaque bien. Le Centre d'Essais Dynamiques se réserve le droit de cafuter tout bien non rapatrié par le client depuis plus de 21 jours calendaires, après l'avoir prévenu de cette possibilité à au moins deux reprises et à au moins 7 jours d'intervalles.

7 - Délais :

Les délais indiqués dans les propositions techniques et commerciales du Centre d'Essais Dynamiques ne l'engagent que si les conditions suivantes sont respectées :

- Toutes les informations utiles et nécessaires pour le déroulement du test ont été fournies à la commande.
- Les pièces et matériels ont été livrés 5 jours ouvrés avant le début du test sauf autre délai convenu, notamment en cas d'adaptations spécifiques.
- Aucun incident lié au test ne conduit à des manipulations supplémentaires.
- Aucun cas de force majeure n'entrave le bon déroulement du test.

8 - Force majeure:

Les retards d'exécution imputables à un cas de force majeure, ne pourront faire l'objet d'aucun recours. En cas de survenance d'un tel événement empêchant le Centre d'Essais Dynamiques de respecter le délai annoncé, le Centre d'Essais Dynamiques s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais. Chaque partie pourra librement résilier la commande en cas de persistance du cas de force majeure au-delà de soixante jours.

9 - Résultats et rapports d'essais :

Pour chaque commande réalisée, le Centre d'Essais Dynamiques s'engage à remettre au client à l'issue des tests, un rapport d'essai détaillant les prestations de services, les tests et essais réalisés, ainsi que les observations éventuelles du Centre d'Essais Dynamiques et le nom du responsable des travaux. Pour chaque client, le Centre d'Essais Dynamiques émet et expédie au destinataire authentifié un rapport d'essai au format PDF par courrier électronique via une messagerie non cryptée ou par un autre moyen selon la demande du client. Sur demande, les résultats préliminaires peuvent éventuellement être envoyés par un courrier électronique avant le rapport d'essai, ils ne sont envoyés qu'à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du Centre d'Essais Dynamiques. Le Centre d'Essais Dynamiques ne reconnaît aucune reproduction partielle du texte du rapport d'essai fourni, les résultats des essais ne devant être considérés que dans leur contexte général et dans leur ensemble. Le Centre d'Essais Dynamiques reconnaît les reproductions intégrales des rapports d'essais, fidèles et en tout point conformes à l'original conservé dans ses locaux.

10 - Utilisation de la marque COFRAC :

Le Centre d'Essais Dynamiques n'autorise pas, sauf demande expresse, l'utilisation de la marque COFRAC autrement que par la diffusion du rapport d'essais délivré par le Centre d'Essais Dynamiques.

Les rapports hors accréditation ne sont pas présumés conformes au référentiel d'accréditation ni couverts par les accords de reconnaissance internationaux.

11 - Responsabilité:

→ Biens confiés :

Le Centre d'Essais Dynamiques est gardien du matériel et des biens qui lui sont confiés dans le cadre des travaux et essais à réaliser, dès leur réception et jusqu'à leur enlèvement par le transporteur à la fin de la prestation. À la fin des essais, le Centre d'Essais Dynamiques renvoie au client les pièces et matériels en l'état, sauf avis de destruction mentionné dans la commande. Dans le cas où les pièces et matériels sont renvoyés au client et non pas détruits, ceux-ci sont renvoyés en l'état, compte tenu de la nature même des essais et des tests réalisés qui sont pour la plupart destructifs ou endommageant.

En conséquence, il est expressément convenu que le Centre d'Essais Dynamiques n'est pas responsable des dommages pouvant survenir aux pièces matérielles confiés par le client pendant la stricte durée des essais ou tests.

Toutefois, dans le cas de dommages survenus sur les pièces et matériels confiés avant le début ou après la fin des essais, si le client a demandé leur restitution et à la condition que ceux-ci soient restituables en l'état, la responsabilité du Centre d'Essais Dynamiques est expressément limitée à la valeur du bien confié, dans la limite de 4 575 € (quatre mille cinq cent soixante-quinze euros) hors taxes. Si la valeur du bien confié est estimée à une valeur supérieure, une assurance complémentaire sera souscrite à la demande expresse du client.

→ <u>Obligations et moyens</u>:

La responsabilité du Centre d'Essais Dynamiques en tant que prestataire de services, tenu à une obligation de moyens, est strictement limitée à la constatation et/ou à l'application des seuls points mentionnés dans le cahier des charges du client tel qu'il résulte de la commande et des normes et référentiels fournis par le client qui y figurent expressément. Les tests et essais réalisés par le Centre d'Essais Dynamiques ne portent que sur les pièces et matériels effectivement remis par le client pour effectuer l'essai en fonction du cahier des charges de l'examen de ces seules pièces et essais. En conséquence, le Centre d'Essais Dynamiques ne prend aucun engagement ni aucune responsabilité quant à l'éventuelle extension des résultats du test à toute une production qui incombe au seul client.

12 - Sous-traitance:

Sauf convention expresse, le Centre d'Essais Dynamiques se réserve le droit de sous-traiter, sous sa responsabilité, tout ou partie d'une prestation à un partenaire de son choix.

13 - Réclamation :

Le Centre d'Essais Dynamiques tient à la disposition de ses clients un processus de traitement des réclamations (ou d'autres parties intéressées). Le client a la possibilité de demander ce processus de traitement des réclamations. Toute réclamation éventuelle concernant une prestation de service fournie par le Centre d'Essais Dynamiques doit être adressée, par écrit, au Responsable Qualité du Centre d'Essais Dynamiques, dans un délai d'un mois suivant la remise du dernier rapport d'essais.

14 - Paiement - retard ou défaut :

Sauf convention exceptionnelle, les factures sont payables à 60 jours à réception de la facture, par chèque, virement ou traites acceptées. Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, entraîne déchéance du terme et rend exigibles toutes les créances du Centre d'Essais Dynamiques même non échues. Dès la date d'échéance, les intérêts de retard courent de plein droit. Le taux d'intérêt légal est celui en vigueur au jour de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros du au titre des

frais de recouvrement (art.441-10 et D.441-5 du code du commerce). En outre, en cas de non-paiement à l'échéance, le Centre d'Essais Dynamiques se réserve le droit de suspendre l'exécution des autres prestations de services commandées par le même donneur d'ordre, sans préjudices de dommages et intérêts s'il y a lieu.

15 - Juridiction - Attribution de compétence :

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. Pour toute contestation qui n'aurait pu être régie à l'amiable, seuls les tribunaux français sont compétents.

16 - Résiliation :

Si l'une des parties ayant manqué aux obligations mises en charge ne remédie pas à son manquement dans un délai de 2 semaines après notification d'une mise en demeure par l'autre partie, cette dernière pourra, sans préjudice de toute autre action, mettre immédiatement fin à ses propres engagements contractuels. Il sera fait alors application du droit commun en la matière.

17 - Confidentialité / Impartialité :

Le personnel du Centre d'Essais Dynamiques est tenu à l'observance rigoureuse du secret professionnel et soumis aux règles d'impartialité définies par le Centre d'Essais Dynamiques.

S'il a été admis qu'un ou plusieurs représentants du client assistent aux essais, ceux-ci doivent respecter les consignes édictées dans le but de sauvegarder les règles du secret professionnel en vigueur au sein du Centre d'Essais Dynamiques.

Sauf indication contraire expresse, les clients autorisent le Centre d'Essais Dynamiques à citer leur nom à titre de référence commerciale.

Tout intervenant prestataire circulant dans le Centre d'Essais Dynamiques dans le cadre de sa mission, respecte les consignes édictées dans le but de sauvegarder les règles du secret professionnel en vigueur au sein du Centre d'Essais Dynamiques.

18 - Prévention des risques :

Le client devra impérativement informer le Centre d'Essais Dynamiques lorsque les pièces et matériels confiés aux fins de test présentent des risques potentiels pour le personnel et pour le laboratoire (présence de liquide ou de gaz ou de toxiques ou réservoir sous pression, etc..).

Le Centre d'Essais Dynamiques se réserve le droit de refuser d'accomplir les prestations dans le cas où il estimerait que les pièces et matériels présentent un risque non négligeable pour la sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement.